

# VEGA TROFEO 2010

---

## Règlement sportif et technique

### Tables des matières

Dispositions d'application

Taxes

Licences

Déroulement d'une manifestation

Obligations du pilote

Pénalités

Protêts et recours

Réglementation du Trofeo VEGA

Resumé des catégories (technique)

Annexe: normes de casque reconnus  
drapeau

## Dispositions d'application

Le présent règlement sera complété chaque année par les nouveautés courantes.  
Les modifications sont marquées soulignées.

Les priorités en matière de validité sont les suivantes:

- Les articles du Code Sportif International (CSI) auxquels il est fait référence.
- Les règlements CIK/FIA en vigueur pour l'année en question.

Le présent règlement contient uniquement les conditions spécifiques du VEGA trofeo et est un récapitulatif des règles pour la pratique du sport Karting.

La mention "pilote" définit le "pilote/concurrent" où sont représenté le pilote et son représentant légal.

Les fonctionnaires sont des officiels accrédités. Ils conduisent et contrôlent les manifestations sportives et peuvent ce faire aidés par des aides, ce sont:  
Commissaire Sportif, Starter, Commissaire Technique, Commissaire de Piste, Chronométreurs et Secrétariat d'épreuve.

## Taxes

Licence UFOLEP	CHF 80.—
Licence journalière	<u>pas possible</u>
Frais d'inscription, toute la série de 6 courses (valable lors du paiement global avant la 1ère course):	
- Mini/Supermini	CHF 800.—
- Autres catégories	CHF 1000.—
Frais d'inscription, une course:	
- Mini/Supermini	CHF 150.—
- Autres catégories	CHF 190.—
Supplément pour paiement sur place le jour de la course	CHF 50.—
Caution de réclamation	CHF 500.—
Avance de frais pour contrôle technique de moteur	CHF 1000.—
Indemnité de partie lors de contrôle de matériel	CHF 250.—

## Licences

Le possesseur d'une licence s'engage à accepter sans restriction les règlements et les décisions de l'organisateur. En cas de non-respect de cette clause, la personne ou groupe de personnes, qui participe à une compétition perd le droit d'utilisation de la licence qui lui est établi.

Les frais de licence doivent toujours être payés à l'avance.

Une licence UFOLEP doit être commandée auprès de l'organisateur du VEGA Trofeo.

Site internet UFOLEP voir: [www.vegatrofeo.ch](http://www.vegatrofeo.ch)

## Déroulement des manifestations

L'entraînement inofficiel du samedi ne fait pas partie de la manifestation. Tous les pilotes y participent à sur leur propre risques et sous la responsabilité du propriétaire de la piste. Les courses de la trofeoVEGA auront lieu uniquement le dimanche.

Une manifestation ce déroule est organisé selon l'horaire suivant:

- Enregistrement administratif et technique
- Briefing
- Warm-up et essais libres officiels
- Manche préliminaire
- Préfinal
- Final
- Remise des prix (Podium)

### Enregistrement administratif

Le pilote doit être personnellement présent et présenter sa licence aux officielles.

### Enregistrement technique

Dans toutes les catégories les pneumatiques doivent être aux CT pour le marquage (a la place de nouveaux pneus, des pneus usagés peuvent également être présentés pour le marquage, max. 1 jeux par pilote).

Tous les pilotes inscrits sont tenus de présenter leur équipement complet (casque, gants, combinaison cuir ou homologuée CIK/FIA, souliers, minerve).

### Refus du droit au départ

Les pilotes dont l'équipement a été contesté ne peuvent être admis au départ qu'après contrôle subséquent par les CT. Dans le cas contraire, ils n'auront aucun droit au départ.

### Briefing

Le starter est responsable du bon déroulement de la manifestation. La présence au briefing est obligatoire pour tous les pilotes afin que l'on puisse leur communiquer les particularités de la course.

### Warm-up et essais chronométrés

Le warm-up et les essais chronométrés ce déroulent, en même temps, le dimanche matin, par catégorie.

La durée du warm-up et des essais chronométrés est de 10 minutes par catégorie.

Le départ est autorisé pendant toute la durée du warm-up et des essais chronométrés. Le pilote qui ne participe pas aux essais chronométrés ou qui n'obtient pas de temps chronométré est mis à la fin du peloton, sans indication de temps. Les pilotes sont classés en fonction de leur meilleur résultat par tour. En cas d'égalité, on prend en considération le deuxième résultat.

### Contrôle du poids

Après les essais chronométrés et une manche de course, chaque pilote à l'obligation de ce présenté au pesage. Les pilotes ne sont pas appelés, ils doivent se présenter d'office. Le pilote doit être pèse avec le même équipement dont il dispose lors de la course ou des essais chronométrés. Les commissaires techniques ont la possibilité de libérer du pesage certains pilotes ou l'ensemble des pilotes participant à une course particulière. Le pesage est cependant obligatoire après les essais chronométrés. Ce contrôle ne peut être contesté et les pénalisations qui en résultent sont irrévocables.

### Parc fermé

Le parc fermé est établi aussitôt qu'une finale est terminée (obligatoire pour les 3 premiers de chaque catégorie) et peut être ouvert par le commissaire sportif sur demande du commissaire technique au plus tôt 15 minutes après la publication du classement. Aucun matériel ne peut être du parc fermé.

### Arrêt de la course

Si 60% de la course a été parcourus, la course est considérée comme valable et le classement est établi sur la base des positions enregistrées lors du tour précédant l'arrêt de la course

Si moins de 60% de la distance ont été parcourus, un nouveau départ est donné tandis que le premier départ est annulé. Le peloton quitte la piste et sera rappelé plus tard pour la répétition de la manche en question. Lors du nouveau départ, tous les participants sont autorisés à participer.

### Arrêt pendant une épreuve

Lorsque pour une raison quelconque, un pilote est dans l'obligation de s'arrêter, il doit dégager la piste et mettre son véhicule en lieu sûr. Le pilote doit rester vers son véhicule jusqu'à la fin de la manche de course. Il est strictement interdit au pilote de pousser son véhicule ou d'emprunter la piste dans le sens contraire.

### Publication des résultats

Une liste officielle des résultats, signée par un des commissaires sportifs est remise aux pilotes au moins 20 minutes avant la remise des prix.

### Horaire

<u>SAMEDI</u>	<u>(sous réserve de toute responsabilité de l'organisation trofeoVEGA)</u>	
0900-1200	Entraînement libre, par catégorie, sous organisation du propriétaire de la piste	
1330-1800	Entraînement libre, par catégorie, sous organisation du propriétaire de la piste	
1700-1830	Enregistrement administratif et contrôle technique	
<u>1900</u>	<u>Briefing en Français, obligatoire pour tous les pilotes</u>	
<u>1915</u>	<u>Briefing en allemande</u>	
<u>DIMANCHE</u>	<u>(Jour officiel de course)</u>	
0830	Warm-up et essais libres officiels, par catégories	<u>10 minutes</u>
1000	Manche préliminaire	(12-17 km, Mini/Supermini 8-10 km)
1200	Pause de midi	<u>Piste libre pour les pilotes PUFFO</u>
1300	Préfinal	(14-19 km, Mini/Supermini 10-12 km)
1500	Final	(16-21 km, Mini/Supermini 12-14 km)
1700	Remise des prix (podium)	

# Obligations du pilote

## Règles générales

Les pilotes qui participent au VEGA Trofeo doivent respecter strictement les prescriptions de l'organisateur, ainsi que le règlement particulier.

Chaque pilote est responsable de ses assistants ou accompagnateurs.

Il renonce à tout procédé frauduleux, toute manœuvre déloyale ou comportement antisportif de nature à nuire aux intérêts du sport.

Le sport Karting est un sport de passionné et est pratiqué avec fair-play.

Jusqu'aux essais libres officiels et pendant la pause de midi il est strictement interdit de mettre en marche un moteur (exception à midi = PUFFO).

## Equipement des pilotes

Lors des entraînements officiels et les manches de course le pilote doit porter un casque en bon état et attaché, des gants fermés, une protection pour les yeux efficace et incassable. La combinaison doit être en cuir ou être reconnue par la CIK/FIA et couvrir tout le corps, y compris les bras et les jambes.

L'étiquette/broderie d'homologation CIK/FIA doit figurer visiblement à l'arrière du col.

Les chaussures doivent être montantes et couvrir les chevilles.

Le port de la minerve est obligatoire. La minerve ne peut pas être modifiée.

Dans les catégories Puffo, Mini et Supermini une protection du dos et de la poitrine est recommandée.

Seuls peuvent être portés les casques ayant été testés selon les normes reconnues sur le plan national ou international (voir table). L'étiquette correspondante doit être présente.

## Inscription

L'inscription a lieu par l'envoi du bulletin d'engagement officiel ou par e-mail avec le formulaire internet et par le paiement de la finance d'inscription sur le compte de l'organisateur.

Avec le paiement de la finance d'inscription, un contrat avec l'organisateur devient valable, lequel engage le pilote à participer à la manifestation sportive pour laquelle il s'est inscrit.

Si le pilote inscrit ne participe pas à la course le montant payé ne peut pas être remboursé !

Les inscriptions suivantes ne sont pas prises en considération:

- celles qui sont envoyées après le délai d'engagement
- celles qui ne sont pas accompagnées du montant des droits d'inscription
- celles qui sont incomplètes ou qui contiennent de fausses indications

Lors de manifestation ouverte avec un nombre limite de participants, le choix se fait selon l'entrée de la finance d'inscription.

## Mise hors cause

Par sa participation à la manifestation, tout concurrent/conducteur renonce formellement à une demande d'indemnité en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leurs aides lors des essais ou de la course, de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour, etc. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de l'organisateur, des différents fonctionnaires, des autres concurrents/pilotes ou de leurs aides.

## Publicité sur les véhicules

L'organisateur peut obliger les pilotes à mettre, à des endroits prescrits, de la publicité de sponsors du trofeoVEGA sur le châssis et sur l'équipement.

## Pénalités

Les sanctions suivantes peuvent être infligées:

- a) le blâme
- b) la pénalité en temps
- c) l'exclusion de la manche concernée
- d) l'exclusion de toute la manifestation
- e) la suspension (retrait de licence)
- f) la disqualification
- g) l'amende

### Blâme

Une première infraction de peu de gravité aux règlements est sanctionnée par un blâme.

### Pénalité en temps

La pénalité en temps est une pénalisation pour une faute commise pendant une manche.

La pénalité en temps est montrée au pilote au moyen d'un panneau blanc avec un P noir et le numéro de départ. Cette sanction a un caractère définitif.

Pour une faute, 10 secondes de pénalité seront données et ajoutées au temps effectué par le pilote de la manche en question.

Lors d'infraction contre la procédure de départ, 10 secondes de pénalité seront ajoutées au temps effectué par le pilote de la manche en question. En cas de récidive, le pilote peut être exclu de la manche ou, en cas grave, de la manifestation.

### Exclusion

L'exclusion peut être prononcée par le directeur de course pour la manche en question (drapeau noir avec numéro). Elle peut également être prononcée par le Jury pour de petits manquements techniques et autres. Le Jury a aussi le droit d'exclure l'auteur d'une faute pendant et après la manifestation pour toute la durée de celle-ci. Ce qui signifie que les résultats du pilote seront annulés. Cette sanction a un caractère définitif. La finance d'inscription versée reste acquise à l'organisateur.

Le directeur de course peut, si le pilote met en danger d'autres concurrents ou s'il ne possède pas les qualifications nécessaires, exclure un pilote au moyen du drapeau noir.

Une interdiction de zone pour les aides et/ou membre d'un team, ne pourra être prise que par le Jury.

### Suspension

Une suspension ne peut être prononcée que par l'organisateur. La suspension supprime temporairement pour celui qui en est l'objet le droit de prendre part en quelque qualité que ce soit, à toute manifestation du VEGA Trofeo. Tous les engagements pris antérieurement sont annulés pour la durée de la suspension. Les finances d'inscriptions versées sont acquises à l'organisateur.

### Amendes

Le Jury peut infliger des amendes pouvant aller jusqu'à CHF 1'000.—Le paiement doit intervenir dans les 48 heures.

### Effets des sanctions sur les prix

Les pilotes exclus, suspendus ou disqualifiés perdent tout droit aux prix.

### Atteintes au règlement

(La liste ci-dessous n'est pas exhaustive)

**Exclusion de la manche en question:**

- a) le poids insuffisant
- b) l'absence à la pesée
- c) la perte ou l'endommagement du pot d'échappement ou du silencieux d'admission rendant impossible, de l'avis des fonctionnaires, le respect des normes de bruit, cela est également valable pour le dernier tour
- d) le pilotage d'un kart qui n'est pas en parfait état de marche
- e) le casque mal fixe
- f) tout raccourci volontaire ou accidentel avantageant le pilote, également dans le tour de formation
- g) embrayage non conforme
- h) non conformité du carburant après la méthode d'analyse de la constante diélectrique

**Exclusion pour toute la durée de la manifestation**

- a) non-respect du règlement sur le carburant lors d'une analyse détaillée
- b) l'absence ou le refus de se présenter au contrôle de conformité
- c) les modifications interdites du moteur
- d) le dépassement de la cylindrée
- e) changement de matériel non autorisé Durant les manches
- f) tout procédé frauduleux, manœuvre déloyale ou agissement antisportif de nature à nuire aux intérêts du karting
- g) les voies de fait
- h) l'absence ou l'enlèvement non autorisé de matériel dans le parc fermé
- i) le non-respect du règlement sur les pneumatiques
- j) le non-respect du drapeau noir
- k) Niveau sonore de plus de 100 dB

**Protêts et recours****Droit de déposer une réclamation**

Seul le pilote ou le concurrent a le droit de déposer une réclamation. Dans les catégories Mini/Supermini et Junior, le représentant légal peut intervenir en lieu et place du pilote. Les réclamations collectives sont irrecevables.

**Prescriptions de forme**

Toute réclamation se rapportant à une manifestation sportive doit être adressée au Jury. Elle doit être présentée par écrit et accompagnée d'une caution.

L'intention de déposer un recours doit être communiquée par écrit 30 minutes après la décision du Jury.

La réception de la réclamation et de la caution fera l'objet d'un accusé de réception indiquant l'heure précise.

Les frais pour le démontage, montage et travaux de contrôle de conformité en rapport avec une réclamation seront garantis par une avance de frais. Les frais de contrôle sont à la charge de la partie perdante.

**Motifs et délais**

Les délais suivants sont valables:

- Réclamations pour l'engagement de pilotes et contre la longueur annoncée des manches de course: Jusqu'à 15 minutes après l'affichage des listes concernées.
- Réclamations contre un handicap et contre la composition des séries: Jusqu'à 15 minutes après l'affichage des listes concernées.
- Réclamations contre les classements intermédiaires: Jusqu'à 15 minutes après l'affichage des résultats.
- Réclamations contre le classement établi à l'issue d'une manifestation: Jusqu'à 15 minutes après l'affichage des résultats.
- Réclamations contre un pilote ou son véhicule: Jusqu'à 15 minutes après la manche en question ou les essais chronométrés.

**Décision du Jury**

Le Jury décide dans les plus brefs délais de la suite à donner à une réclamation et établit un rapport écrit.

## Réglementation du VEGA Trofeo

La réglementation du VEGA Trofeo est valable pour toutes les catégories.

L'équipement technique doit correspondre à la fiche de catégorie de l'année courante.

Le trofeo VEGA se déroule en règle générale sur 6 courses.

Par jour de course le déroulement suivant est prévu:

- warm-up et essais chronométrés (10 minutes)
- manche préliminaire de 12-17 km (Mini/Supermini 8-10 km)
- préfinale de 14-19 km (Mini/Supermini 10-12 km)
- finale de 16-21 km (Mini-Supermini 12-14 km)

### Classement du VEGA Trofeo

La préfinale et la finale de chaque manifestation sont prises en considération (6 x 2 résultats).

Aucun résultat n'ait tracé.

Les points seront attribués comme suit:

Classification	Points	Classification	Points
1er	<b>10</b>	5e	<b>4</b>
2e	<b>8</b>	6e	<b>3</b>
3e	<b>6</b>	7e	<b>2</b>
4e	<b>5</b>	8e	<b>1</b>

Pour départager des pilotes qui auraient le même nombre de points, il sera tenu compte des classements.  
(Nombre de victoires, de 2e places, etc.)